

Longueuil, le 2 mars 2018

**Objet :** Demande d'accès n° 20064804 – Lettre réponse

---

Madame,

Nous avons bien reçu votre demande complémentaire, le 23 février dernier concernant le 1501, Montée Ste-Julie (lot 515-5, par. de Varennes); 100, Montée Ste-Julie; 104, Montée Ste-Julie; 565, Montée Ste-Julie; 569, Montée Ste-Julie; Lot 90-21-3 et partie du Lot 90-21-1, paroisse de Varennes (Montée Ste-Julie).

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 23 février dernier, concernant le 1501, Montée Ste-Julie (lot 515-5, par. de Varennes); 100, Montée Ste-Julie; 104, Montée Ste-Julie; 565, Montée Ste-Julie; 569, Montée Ste-Julie; Lot 90-21-3 et partie du Lot 90-21-1, paroisse de Varennes (Montée Ste-Julie).

Les documents visés par votre demande sont accessibles. Il s'agit de :

1. Rapport de l'inspection du 3 juin 1992 (2) (2 pages);
2. Rapport de l'inspection du 3 juin 1992 (2 pages);

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)., nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

...2

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec le soussigné, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel [fabrice.tremblay@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:fabrice.tremblay@mddelcc.gouv.qc.ca), en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**ORIGINAL SIGNÉ**

Fabrice Tremblay, répondant régional  
de l'accès aux documents

p. j. (4)

Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Environnement  
Direction régionale de la Montérégie

**RAPPORT D'INSPECTION**

N/DOSSIER : G-7610-16-01-0025300

HEURE : - Arrivée : 13h00

DATE INSPECTION : 3 juin 1992

- Départ : 13h30

**1. IDENTIFICATION**

. LIEU INSPECTÉ . ADRESSE POSTALE (si différente)

Westinghouse Canada inc.  
1501, Montée Ste-Julie  
Varenes (Québec)

. PLAIGNANT(E) : NOM/ADRESSE TÉLÉPHONE

Rencontré(e) oui [ ] non [ ]

. PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) : NOM/FONCTION TÉLÉPHONE

. PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) : PHOTO(S) CROQUIS CARTE(S)  
[ ] [ ] [ ]  
Nombre : # #

ÉCHANTILLONS  
[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRE(S) [ ]  
PRÉCISEZ

- BUT(S): Dans le cadre du PAE, vérifier la conformité des opérations.

**2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION**

Je me suis rendue au 1501, Montée Ste-Julie à Varenes pour aller faire une inspection à l'industrie ci-haut mentionnée. Westinghouse a été remplacée par CITEQ.

**RAPPORT D'INSPECTION**

N/DOSSIER : G-7610-16-01-0025300

DATE : 3 juin 1992

**3. CONCLUSION**

Westinghouse n'opère plus au 1501, Montée Ste-Julie.

**4. RECOMMANDATION(S)**


Je recommande de fermer le dossier.

**5. VÉRIFICATION**

- INSPECTÉ PAR : Sophie Daigneault

  
(signature)92-07-14  
(date)

- VÉRIFIÉ PAR : Robert Séguin

  
(signature)92-07-14  
(date)

- COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Environnement  
Direction régionale de la Montérégie

RAPPORT D'INSPECTION

N/DOSSIER : G-7610-16-01-0321900

HEURE : - Arrivée : 13h00

DATE INSPECTION : 3 juin 1992

- Départ : 13h30

**1. IDENTIFICATION**

. LIEU INSPECTÉ

. ADRESSE POSTALE (si différente)

CITEQ  
1501, Montée Ste-Julie  
Varenes (Québec)  
J3X 1P9

. PLAIGNANT(E) : NOM/ADRESSE

TÉLÉPHONE

Rencontré(e) oui [ ] non [ ]

. PERSONNE(S)  
RENCONTRÉE(S) : NOM/FONCTION

TÉLÉPHONE

**Articles 53-54 L.A.D.**

. PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) : PHOTO(S) CROQUIS CARTE(S)  
[ ] [ ] [ ]  
Nombre : # #

ÉCHANTILLONS

[ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRE(S) [ ]  
PRÉCISEZ

53-54

73

- BUT(S) : Vérifier la conformité des opérations en vertu des lois et règlements de l'environnement.

**2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION**

Le CITEQ a pris la place de Westinghouse Canada Inc. CITEQ veut dire le centre d'innovation sur le transport d'énergie du Québec.

J'y ai rencontré **Articles 53-54 L.A.D.**  
**Articles 53-54 L.A.D.** qui m'a fait faire le tour de la bâtisse. Le centre comporte essentiellement des bureaux et un laboratoire constitué d'appareils électriques.

RAPPORT D'INSPECTION

N/DOSSIER : G-7610-16-01-0321900

DATE : 3 juin 1992

**3. CONCLUSION**

L'entreprise ne contrevient à aucune loi ni aucun règlement sur la qualité de l'environnement.

**4. RECOMMANDATION(S)**

Je recommande de fermer le dossier.

**5. VÉRIFICATION**

- INSPECTÉ PAR : Sophie Daigneault

Sophie Daigneault  
(signature)

92-06-22  
(date)

- VÉRIFIÉ PAR : Robert Séguin

Robert Séguin  
(signature)

92-07-02  
(date)

- COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :